



Mondorf-les-Bains, le 18 avril 2023

AVIS LISTES ELECTORALES 2023

Les listes électorales provisoirement arrêtées le 17 avril 2023 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal, **du 18 avril 2023 au 25 avril 2023** inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins, jusqu'au 25 avril 2023 au plus tard, séparément pour chaque électeur.

Les citoyens sont invités à produire, jusqu'au 25 avril 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, ne sera recevable devant la Cour administrative, que si elle a été préalablement soumise au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,



Claudine Schong-Guill
Secrétaire communal



Steve Reckel
Bourgmestre

Administration communale de Mondorf-les-Bains